

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**AVIS DES SOCIETES****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
- UBCI -**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

Le groupe – UBCI - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **08 mai 2008**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC) et Ahmed BELAIFA (MTBF)

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	58 373	57 451
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	149 488	129 467
Créances sur la clientèle	3	1 150 873	*1 041 556
Portefeuille-titres commercial	4	25 673	40 928
Portefeuille d'investissement	5	86 789	*70 556
Titres mis en équivalence	6	2 180	2 048
Valeurs immobilisées hors Goodwill	7	54 062	49 731
Actifs d'impôts différés	8	3 921	5 120
Autres actifs	9	27 335	25 512
TOTAL ACTIFS		1 558 694	1 422 369
PASSIFS			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	141 995	140 918
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 072 652	945 389
Emprunts et Ressources spéciales	12	97 218	106 263
Passifs d'impôts différés	13	382	154
Autres passifs	14	65 697	*55 616
TOTAL PASSIFS		1 377 944	1 248 340
Intérêts des minoritaires dans le résultat		594	583
Intérêts des minoritaires dans les réserves		7 872	7 813
INTERETS MINORITAIRES		8 466	8 396
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		50 000	50 000
Réserves consolidées et assimilées		104 733	100 309
Autres capitaux propres		6	6
Actions propres		-	-
Résultat consolidé		17 545	15 318
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	15	172 284	165 633
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		1 558 694	1 422 369

*Données
pour les
la comparabilité

retraitées
besoins de

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	245 565	206 892
Crédits documentaires	17	199 487	134 891
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		445 052	341 783
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	152 063	*89 200
Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	123	227
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		152 186	89 427
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	20	654 040	*518 408
TOTAL DES ENGAGEMENTS		654 040	518 408

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
 PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	22	85 271	76 235
Revenus des activités de leasing	23	7 234	7 237
Commissions (en produits)	24	23 910	*20 026
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	25	7 012	*6 667
Revenus du portefeuille d'investissement	26	5 323	3 473
Total des produits d'exploitation bancaire		128 750	113 638
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	27	41 769	34 383
Commissions encourues		1 680	2 012
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		16	21
Total des charges d'exploitation bancaire		43 465	36 416
PRODUIT NET BANCAIRE		85 285	77 222
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	28	(3 279)	(2 972)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	29	(82)	(550)
Autres produits d'exploitation		1 654	1 888
Frais de personnel		(32 065)	(29 796)
Charges générales d'exploitation		(18 921)	(17 755)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 156)	(7 569)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 436	20 468
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		242	242
Amortissement Goodwill négatif		-	43
Solde en gain /perte provenant des autres éléments ordinaires		113	135
Impôts sur les bénéfices	30	(6 652)	(4 987)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		18 139	15 901
Intérêts des minoritaires		(594)	(583)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		17 545	15 318
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION		31	1,532

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		114 362	100 362
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(40 227)	(34 456)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		(1 620)	1 014
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		1 472	229
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(102 014)	(97 043)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		134 928	90 874
Acquisition / Cession des titres de placement		15 011	(11 220)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(44 734)	(41 516)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		5 494	3 595
Impôts sur les sociétés		(8 989)	(742)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		(4 385)	7 099
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		69 298	18 196
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		4 232	741
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(15 002)	(23 512)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(11 439)	(19 690)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(22 209)	(42 461)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement des emprunts		(12 463)	(16 391)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(5 673)	(7 776)
Dividendes versés		(10 333)	(7 295)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(28 469)	(31 462)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		18 620	(55 727)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		46 578	102 305
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	32	65 198	46 578

GROUPE UBCI
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation

1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.1.2. Écart de première consolidation

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

(a) Écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

(b) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mises en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.2.3.3. Opérations de crédit-bail ou de leasing

Lorsque l'établissement est en position de preneur, les opérations de crédit-bail sont portées sous la rubrique « valeurs immobilisées » du bilan consolidé pour leur valeur brute nette des amortissements économiques.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;

- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI Leasing : Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissements : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %

Immobilisations de faibles valeurs

100 %

A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère. Pour les filiales ne faisant pas partie du secteur financier le taux de l'impôt sur les sociétés est de 30%.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	% Contrôle		% Intérêt	
	2007	2006	2007	2006
Sociétés consolidées par intégration globale				
<i>Etablissements financiers</i>				
UBCI Leasing	89,16%	89,16%	83,65%	83,65%
<i>Autres entreprises à caractère financier</i>				
UBCI Finance	99,98%	99,98%	71,99%	71,99%
Asset Management	99,30%	99,30%	71,58%	71,58%
Global Invest SICAR (G.I.S)	78,77%	78,77%	71,60%	71,60%
Union Méditerranéenne de Finance (MED FINANCES SICAF)	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
<i>Promotion Immobilière</i>				
Union immobilière	99,98%	99,98%	83,98%	83,98%
<u>Sociétés consolidées par mise en équivalence</u>				
<i>Autres entreprises à caractère financier</i>				
U T P SICAF *	41,74%	41,74%	37,51%	37,51%
HANNIBAL SICAV	8,11%	8,07%	8,11%	8,07%
SALAMBO SICAV	12,98%	17,25%	12,98%	17,25%
UNIVERS SICAV	10,33%	9,72%	10,33%	9,72%

(*) UTP SICAF est consolidée par mise en équivalence du fait qu'elle est contrôlée par un autre groupe.

NOTES EXPLICATIVES

I - ACTIFS

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2007 un montant de 58 373 KDT contre 57 451 KDT au 31 décembre 2006 et s'analyse comme suit :

	31/12/07	31/12/06
Caisse	11 965	10 565
Comptes ordinaires BCT	46 408	46 885
Chèques Postaux	-	1
	58 373	57 451

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2007 un montant de 149 488 KDT contre 129 467 KDT au 31 décembre 2006 et se présente comme suit

	31/12/07	31/12/06
Banque Centrale de Tunisie	94 942	97 703
Avoirs chez les correspondants	51 926	31 168
Organismes financiers spécialisés	2 195	501
Créances rattachées sur les établissements financiers	425	95

149 488129 467**Note 3 : Créances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à un montant de 1 150 873 KDT contre 1 041 556 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	1 086 857	*986 679
Comptes débiteurs de la clientèle		108 251	113 642
Leasing		75 709	69 007
Agios réservés		(19 144)	(20 019)
Provisions		(100 800)	(107 753)
Total net		<u>1 150 873</u>	<u>1 041 556</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Crédits accordés à la clientèle	916 405	813 654
Autres crédits à la clientèle	18 291	*15 579
Créances douteuses	146 431	151 937
Créances rattachées	5 730	5 509
	<u>1 086 857</u>	<u>986 679</u>

*Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes AC3 (Valeurs impayés) et PA5 (Comptes exigibles après encaissement) pour l'exercice 2006. Ce reclassement porte sur les chèques retour impayés (pour un montant de 1 153 KTND) qui étaient présentés en 2006 au niveau de la rubrique Valeurs impayés.

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2007 un montant de 25 673 KDT contre 40 928 KDT au 31 décembre 2006 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Titres de transaction	19 424	32 667
Titres de placement	5 912	7 511
Créances rattachées	365	758
Provisions	(28)	(8)
	<u>25 673</u>	<u>40 928</u>

Note 5 : Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2007 à 86 789 KDT contre 70 556 KDT au 31 décembre 2006 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Titres de participation	3 328	*3 703
Titres en portage	12 969	8 319
Titres d'investissement	69 353	*58 225
Créances rattachées/ Titres d'investissement	4 336	3 604
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(3 197)	(3 295)
Total Net	<u>86 789</u>	<u>70 556</u>

*Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré pour l'exercice 2006 au niveau de la rubrique titres de participation et titres d'investissent pour un montant de 307 KTND.

Note 6 : Titres mis en équivalence :

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UBCI dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 2 180 KDT à la date du 31 décembre 2007 contre 2 048 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
HANNIBAL SICAV	280	249
UNIVERS SICAV	203	187
SALAMMBO SICAV	267	276
U T P	1 430	1 336
	<u>2 180</u>	<u>2 048</u>

Note 7 : Valeurs immobilisées hors Goodwill

Les valeurs immobilisées ont atteint 54 062 KDT au 31 décembre 2007 contre 49 731 KDT au 31 décembre 2006 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/06</u>	<u>31/12/06</u>
Immobilisations corporelles	100 547	90 457
Immobilisations incorporelles	23 102	21 489
Immobilisations en cours	2 471	1 794
Immobilisations acquises par voie de leasing	168	168

Valeurs brutes en fin de période	126 288	113 908
Amortissements	(71 784)	(63 627)
Provisions pour dépréciation	(442)	(550)
Valeurs nettes en fin de période	54 062	49 731

Note 8 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 3 921 KDT au 31 décembre 2007 contre 5 120 KDT au 31 décembre 2006.

Note 9 : Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 27 335 KDT au 31 décembre 2007 contre 25 512 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Débiteurs divers	20 175	18 603
Comptes de régularisation	4 903	4 757
Comptes de Stock	236	176
Siège, succursales et agences	3	-
Créances prises en charge par l'Etat	2 342	2 472
Provisions /autres actifs	(324)	(496)
	<u>27 335</u>	<u>25 512</u>

II - PASSIFS**Note 10 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 141 995 KDT au 31 décembre 2007 contre 140 918 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Banque Centrale de Tunisie	-	64 000
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	2 171	5 218
Banques de dépôt	19	19
Emprunts /marché interbancaire	139 212	70 491
Organismes financiers spécialisés	51	774
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	542	416
	<u>141 995</u>	<u>140 918</u>

Note 11 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 072 652 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 945 389 KDT au 31 décembre 2006. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Comptes à vue	446 953	378 459
Comptes d'épargne	292 093	261 689
CAT/BC et autres produits financiers	235 138	198 567
Autres sommes dues à la clientèle	34 743	35 284
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	61 500	69 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	2 225	1 890
	<u>1 072 652</u>	<u>945 389</u>

Note 12 : Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 97 218 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 106 263 KDT au 31 décembre 2006. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Emprunt Obligataire	40 000	40 000
Autres emprunts	3 679	6 325
Ressources étatiques	4 720	6 240
Mobilisation créances	449	562
Crédits partenariat	15 553	15 557
Crédit BIRD	3 944	4 845
Autres fonds extérieurs	27 810	31 285
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 063	1 449
	<u>97 218</u>	<u>106 263</u>

Note 13 : Passifs d'impôts différés

Les passifs d'impôts différés se sont élevés à 382 KDT au 31 décembre 2007 contre 154 KDT au 31 décembre 2006.

Note 14 : Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 65 697 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 55 616 KDT au 31 décembre 2006. Il s'analyse comme suit:

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	9 987	9 956
Comptes de régularisation	18 377	16 778
Créditeurs divers	18 174	17 638
Comptes exigibles après encaissement	18 308	11 158
Sièges, succursales et agences	-	86
Subvention d'investissement	851	-
	<u>65 697</u>	<u>55 616</u>

*Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes AC3 (Valeurs impayés) et PA5 (Comptes exigibles après encaissement) pour l'exercice 2006. Ce reclassement porte sur les chèques retour impayés (pour un montant de 1 153 KTND) qui étaient présentés en 2006 au niveau de la rubrique Valeurs impayés.

Note 15 : Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2007, le capital social du groupe s'élève à 50 000 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2007 s'élève à 172 284 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit:

Société	Capital	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat consolidé	Capitaux propres 2007
UBCI	50 000	99 692	6	13 745	163 443
UBCI LEASING		1 363		3 563	4 926
UBCI FINANCE		50		-43	7
ASSET MANAGEMENT		14		2	16
MED FINANCES SICAF		1 468		-58	1 410
UTP		300		227	527
GIS		2 006		323	2 329
UNION IMMOBILIERE		-4		-229	-233
SICAV SALAMBO		-27		8	-19
SICAV HANNIBAL		-35		5	-30
SICAV UNIVERS		-94		2	-92
TOTAL	50 000	104 733	6	17 545	172 284

III - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2007 un montant de 245 565 KDT contre un solde de 206 892 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	97 546	70 865
En faveur de la clientèle	148 019	136 027
Cautions fiscales	12 201	9 081
Cautions pour marchés	65 204	58 498
<i>En devises</i>	13 276	7 617
<i>En dinars</i>	51 928	50 881
Cautions douanières	19 462	23 542
Cautions diverses	43 572	37 725
<i>En devises</i>	29 892	22 276
<i>En dinars</i>	13 680	15 449
Obligations cautionnées	7 580	7 181
	245 565	206 892

Note 17 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 199 487 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 134 891 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	33 758	32 084
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	165 729	102 807
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	113 622	69 305
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	52 107	33 502
	199 487	134 891

Note 18 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2007, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 152 063 KDT.

Note 19 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	104	208
	<u>123</u>	<u>227</u>

Note 20 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	73 205	38 271
Garanties reçues des banques	151 996	99 618
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	1 139	1 282
<i>Garanties reçues des banques non-résidentes</i>	150 857	98 336
Nantissement titres	13 565	16 295
Garanties reçues de la clientèle	415 274	*364 224
	<u>654 040</u>	<u>518 408</u>

* Il est à signaler qu'un retraitement rétrospectif pour l'année 2006 a été opéré sur la rubrique Garantie reçue de la clientèle pour la filiale UBCI LEASING pour un montant de 2 198 KDT.

Note 21 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2007 comme suit :

Achat au comptant	10 035 KDT
Vente au comptant	7 500 KDT

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2007 comme suit :

Achat à terme	0 KDT
Vente à terme	51 110 KDT

IV - ETAT DE RESULTAT**Note 22 : Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 85 271 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 76 235 KDT au 31 décembre 2006. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	6 159	4 894
Produits sur opérations de crédit	72 915	65 838
Revenus assimilés	6 197	5 503
	<u>85 271</u>	<u>76 235</u>

Note 23 : Revenus des activités de leasing

Le revenu des activités de leasing s'élève au 31 décembre 2007 à 7 234 KDT contre 7 237 KDT au 31/12/2006.

Note 24 : Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 23 910 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 20 026 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	19 761	16 332
Commissions de tenue de compte	2 300	2 261
Commission sur opération de change manuel*	292	227
Autres commissions	1 557	1 206
	<u>23 910</u>	<u>20 026</u>

*Un reclassement rétrospectif des commissions perçues sur les opérations de change manuel entre les deux postes PR2 et PR 3 des chiffres de 2006, le montant reclassé est de 227 KDT.

Note 25 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 012 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 6 667 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Produits sur opérations financières *	5 382	4 486
Gain sur portefeuille titres commercial	1 630	2 181
	<u>7 012</u>	<u>6 667</u>

*Un reclassement rétrospectif des commissions perçues sur les opérations de change manuel entre les deux postes PR2 et PR 3 des chiffres de 2006, le montant reclassé est de 227 KTND.

Note 26 : Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2007 un montant de 5 323 KDT contre 3 473 KDT au 31 décembre 2006 se détaillant comme suit

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Intérêts /titre en portage	666	465
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	4 085	2 714
Dividendes sur portefeuille participation	159	206
Plus value cession titres de participation	413	88
	<u>5 323</u>	<u>3 473</u>

Note 27 : Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 41 769 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 34 383 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	4 368	3 479
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	30 580	24 180
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires	5 345	5 876
Charges assimilées	1 476	848
	<u>41 769</u>	<u>34 383</u>

Note 28 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 279 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 2 972 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Dotations aux provisions	9 998	10 769
Reprises de provisions	(17 153)	(23 116)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	205	5 726
Créances radiées	10 348	9 604
Récupération sur créances radiées	(119)	(11)
	<u>3 279</u>	<u>2 972</u>

Note 29 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 82 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 550 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	140	75
Dotations aux provisions	272	655
Reprises de provisions	(330)	(180)
	<u>82</u>	<u>550</u>

Note 30 : Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 652 KDT au 31 décembre 2007 contre un solde de 4 987 KDT au 31 décembre 2006. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Impôt exigible	6 329	6 444
Impôt différé	323	(1 457)
	<u>6 652</u>	<u>4 987</u>

Note 31 : Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre de l'exercice 2007, se présentent comme suit :

	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	17 545	15 318
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	17 545	15 318
Nombre d'actions ordinaires en circulation	10 000 000	10 000 000
Résultat consolidé par action (en dinars)	1,755	1,532

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2007 un solde de 65 198 KDT contre 46 578 KDT au 31 décembre 2006, Ce solde s'analyse comme suit :

Rubrique	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/06</u>
Caisse	11 965	10 565
Banque Centrale (comptes ordinaires)	46 408	46 885
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	69	6
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	14 017	7 386
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	96 231	97 681
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	8 494	22 926
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	29 415	856
Chèques postaux	-	1
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(19)	(19)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(2 171)	(5 218)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	-	(64 000)
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(78 200)	(12 400)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(54 920)	(58 091)
Banques non-résidentes installées en Tunisie (emprunts au jour le jour et à terme)	(6 091)	-
	<hr/>	<hr/>
	65 198	46 578

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Tunis, le 21 avril 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie UBCI

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- L'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, joints au présent rapport et comprenant le bilan consolidé, l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé et les notes aux états financiers consolidés. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés de 172.284 mDT y compris un bénéfice consolidé de 17.545 mDT;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés:

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation

sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière du groupe et les états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Med Ali ELAOUANI CHERIF (ECC)

Ahmed BELAIFA (MTBF)

